



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW MEK VERHARDER

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange
Masse molaire 115.15 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	
Peroxydes organiques	Type D - (H242)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; 3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol; Hydrogène (peroxyde d)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone 40 - <80 %	204-626-7 (603-016-00-1)	123-42-2	Flam. Liq. 3 (H226) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361) STOT SE 3 (H335)	Eye Irrit. 2 :: C>=10%	-	-	01-2119473975-21-xxxx

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol >25 - <40 %	237-438-9	13784-51-5	Org. Perox. D (H242) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119965139-28-xxxx
Pentane-2,4-dione 1 - <5 %	204-634-0 (606-029-00-0)	123-54-6	Acute Tox. 4 (H302) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox 3. (H331)	-	-	-	01-2119458968-15-XXXX
Hydrogène (peroxyde d) 1 - <2.5 %	231-765-0 (008-003-00-9)	7722-84-1	Ox. Liq. 1 (H271) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Eye Dam. 1 :: 8%<=C<50% Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<8% Ox. Liq. 1 :: C>=70% Ox. Liq. 2 :: 50%<=C<70% Skin Corr. 1A :: C>=70% Skin Corr. 1B :: 50%<=C<70% Skin Irrit. 2 :: 35%<=C<50% STOT SE 3 :: C>=35%	-	-	01-2119485845-22-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	204-626-7 (603-016-00-1)	123-42-2	-	-	-	-	-
3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol	237-438-9	13784-51-5	-	2000	-	-	-
Pentane-2,4-dione	204-634-0 (606-029-00-0)	123-54-6	570	790	0.501	3	-
Hydrogène (peroxyde d)	231-765-0 (008-003-00-9)	7722-84-1	1193	-	2	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	B

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Effets de l'exposition	Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Il est préférable d'utiliser un jet d'eau ou de l'eau pulvérisée ; à défaut, utiliser un agent chimique sec, du CO2 ou de la mousse normale. Inonder d'eau la zone de l'incendie en restant à distance. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.
---------------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un incendie. Certaines peuvent se consumer rapidement avec une flamme intense. Certaines peuvent se décomposer de façon explosive en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Les ruissellements peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	--

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Comburant. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Certaines peuvent se consumer rapidement avec une flamme intense. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. TOUJOURS rester à distance des réservoirs pris dans l'incendie. En cas d'incendie important, utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées ; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser l'incendie se consumer.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Voir la section 8 pour plus d'informations. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. NE PAS NETTOYER NI ÉLIMINER SAUF SOUS LE CONTRÔLE D'UN SPÉCIALISTE. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations

Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Méthodes de nettoyage

Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser avec un matériau inerte, humide et non combustible à l'aide d'outils propres ne produisant pas d'étincelles et placer dans des récipients plastiques couverts non hermétiquement pour élimination ultérieure. Inonder la zone d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Tenir au sec.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Ne pas siphonner à la bouche. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Durcisseur.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone 123-42-2	-	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³	-
Pentane-2,4-dione 123-54-6	-	TWA: 25 ppm TWA: 102 mg/m ³ S*	-
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	32.6 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	467 mg/kg pc/jour	

3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol (13784-51-5)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	4.41 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	

Hydrogène (peroxyde d) (7722-84-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	3 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.4 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.8 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	33 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1.67 mg/kg pc/jour	

Hydrogène (peroxyde d) (7722-84-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.93 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.21 mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	2 mg/l
Eau de mer	0.2 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	7.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.74 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.3 mg/kg de masse sèche

3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol (13784-51-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.17 mg/l
Eau de mer	0.017 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	6.2 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.53 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.153 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.2 mg/kg de masse sèche

Hydrogène (peroxyde d) (7722-84-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0126 mg/l
Eau de mer	0.0126 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.047 mg/kg
Terrestre	0.0023 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.047 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Aucune information disponible
Odeur Aucune information disponible.
Seuil olfactif non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	non applicable	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle=	149 °C	Aucun(e) connu(e)
d'ébullition		
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 60.1 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	390 °C	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		non applicable
pH	.	non applicable.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	= 3.06 cSt at 20 °C	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	= 2.95 mPa s	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible.	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	7.21	kPa @ 50 °C
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	964.1 g/cm ³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	= Aucune information disponible
Masse molaire	115.15 g/mol
Teneur en COV	565.94 g/L

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible non applicable .

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Comburant.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Matières organiques. Matière combustible. Hydrocarbures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque une légère irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	12,632.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	20,540.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	7.33 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	79.50 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentano ne	=2738 - 3290 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	= 13630 mg/kg (Rabbit)	> 7.6 mg/L (Rat) 4 h
3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5- diol	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	>= 2000 mg/kg (Rattus) (OECD 402)	-
Pentane-2,4-dione	951 mg/kg(mouse) 55 mg/kg (Rattus)	= 790 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1224 ppm (Rattus) 4 h LC50 : 5.1 mg/l (rattus) 4hr , vapeur
Hydrogène (peroxyde d)	>=1193 (Rattus)	> 2000 mg/kg (Oryctolagus	=170 mg/m ³ (Rattus) 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

		cuniculus)	
--	--	------------	--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
--------------	----------------------------	---------	------------------------------------	-----------	-----------	------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

			es			
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone 123-42-2	-	LC50: >100mg/L (96h, Lepomis macrochirus) (OECD 203)	-	-		
3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol 13784-51-5	-	LC50 (96h) >67.6 mg/L (Danio rerio) (OECD 203)	-	-		
Pentane-2,4-dione 123-54-6	-	LC50: 98.3 - 110mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 64.1 - 80.1mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 1050 mg/L 5 min	EC50: =34.4mg/L (48h, Daphnia magna)		
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	EC50: =2.5mg/L (72h, Chlorella vulgaris)	LC50: 18 - 56mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =16.4mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 10.0 - 32.0mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =7.7mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: 18 - 32mg/L (48h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	28 jours	98.51%	Facilement biodégradable

Pentane-2,4-dione (123-54-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	80%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	1.03
3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol	1.1
Pentane-2,4-dione	0.68
Hydrogène (peroxyde d)	-1.57

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	La substance n'est pas PBT/vPvB
3,5-diméthyl-1,2-dioxolane-3,5-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Pentane-2,4-dione	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydrogène (peroxyde d)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3105

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.2

Étiquettes 5.2

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN3105, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE, 5.2, (D)

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 122, 274

Code de classification P1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Code de restriction en tunnel (D)
Quantité limitée (LQ) 125 mL

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3105
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.2
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
Description UN3105, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE, 5.2
14.5 Polluant marin NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 122, 274
Quantité limitée (LQ) 125 mL
N° d'urgence F-J, S-R
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3105
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.2
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
Description UN3105, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE, 5.2
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A20, A150, A802
Quantité limitée (LQ) Forbidden
Code ERG 5L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols	Limité	Registration
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Réglementé		

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: Association internationale du transport aérien
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	SK*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Peroxydes organiques	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW MEK VERHARDER
Remplace la date 12-sept.-2024

Date de révision 12-sept.-2024
Numéro de révision 1.03

Date de révision 12-sept.-2024
Conseil en matière de formation Aucune information disponible
Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité